



La Buisse, le 28 août 2020

Madame, Monsieur,

A quelques jours de la rentrée scolaire et dans le contexte sanitaire actuel, nous souhaitons vous apporter les éléments nécessaires quant aux organisations scolaires et périscolaires pour les élèves de **l'école maternelle** en place dès septembre 2020.

Ces organisations intègrent les recommandations du dernier protocole sanitaire émis par le Ministère de l'Education Nationale le mercredi 26 août. Le principe général est celui d'un **accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Le protocole est synthétisé dans un livret d'information à destination des familles, disponible au lien suivant

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/livret-parents-rentree-2020-covid19-71224.pdf>

\* Port du masque: Le masque est obligatoire pour les enseignants, intervenants et personnels adultes à tout moment au sein de l'école. **Le port du masque est ainsi également obligatoire pour les parents ou accompagnants qui seraient amenés à rentrer dans l'enceinte de l'école.**

\* Distanciation en classe: Il n'y a aucune règle de distanciation pour l'école maternelle.

\* Lavages des mains réguliers : Le lavage des mains doit être réalisé à minima à l'arrivée dans l'école, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi. Le lavage des mains aux lavabos peut être réalisé sans mesure de distanciation.

\* Récréations : Le protocole autorise la levée des mesures de distanciation pendant ce temps en espace libre.

\* Circulation dans l'école : Les flux de circulation mis en place en fin d'année scolaire sont conservés pour limiter le croisement des élèves. Les accueils des enfants se feront en

quatre points différents en fonction des classes.

\* Ventilation des locaux: Les locaux seront aérés régulièrement tout au long de la journée. La préconisation d'une aération 3 fois par jour, 15 minutes minimum à chaque fois, sera suivie.

**Les parents d'élèves jouent également un rôle essentiel.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent la directrice d'établissement dans les meilleurs délais.

Cette règle s'applique également à l'ensemble des personnels adultes, enseignants, intervenants ou agents scolaires et périscolaires.

Compte tenu de ces mesures, les dispositifs d'accueil dès le mardi 01 septembre pour les enfants de l'école maternelle sont les suivants

### **Temps scolaires**

Prise en charge par les enseignant.es de **tous les élèves aux jours et horaires réguliers.**

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Matin</b>	8h30-11h30	8h30-11h30	9h-12h	8h30-11h30	8h30-11h30
<b>Après-midi</b>	13h30-15h45	13h30-15h45		13h30-15h45	13h30-15h45

Les ouvertures et fermetures de portail auront lieu aux horaires habituels.

**Pour la rentrée particulière du mardi 01 septembre, les dispositions particulières d'accès aux locaux par les parents ou accompagnants adultes sont les suivantes**

- **Port du masque obligatoire pour toutes personnes âgées de 11 ans et plus accompagnant les enfants dans l'enceinte de l'école,**
- **Pour les classes de Petite Section (PS), les parents pourront accompagner les enfants dans leur classe en portant un masque,**
- **Pour les classes Moyenne Section et Grande Section (MS et GS): les parents pourront accompagner les enfants jusqu'aux porte-manteaux, par groupe de 5 en fonction de la configuration de la classe et en portant un masque.**

## Temps périscolaires

L'ensemble des services périscolaires sont disponibles et fonctionnent normalement.

A noter que les activités périscolaires du créneau 15h45-17h débuteront dès le lundi 07 septembre pour les enfants concernés.

**L'accès aux personnes, adultes et à partir de 11 ans, aux locaux des garderies pour déposer ou récupérer les enfants ne sera possible qu'à la seule condition du respect des deux mesures ci-dessous:**

→ **Port du masque obligatoire,**

→ **Lavage des mains au gel hydroalcoolique.**

Les délais de réservation et les modalités d'inscription sont accessibles sur le site de La Buisse <https://labuisse.jimdo.com/je-vous-guide/je-suis-parent/services-p%C3%A9riscolaires/>

Ces organisations seront revues en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des protocoles associés.

En cas de survenu d'un ou plusieurs cas de COVID19 au sein de l'école, les mesures à suivre seront définies par l'inspection d'académie et appliquées. Nous vous en informerons alors dans les meilleurs délais.

L'équipe enseignante, le service périscolaire et les élus municipaux du Pôle Enfance-Jeunesse restent comme d'habitude à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information. Nous vous souhaitons à tous et en particulier à vos enfants un bon début d'année scolaire!

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Dominique Dessez, Maire de La Buisse

Mme Beynier, Directrice

Sophie Bethoux, 2<sup>ème</sup> adjointe déléguée au Pôle Jeunesse